



Le 12 août 2024

NOTE D'INFORMATION N° 13/2024

Objet : Bulletin Social Individuel (BSI)

Le BSI est un document annuel et individuel s'adressant spécifiquement à chaque salarié.

Il reprend les différentes composantes de votre rémunération : salaires, montant de l'intéressement et abondement, ainsi que d'autres informations personnelles tels que vos droits à congés, vos formations, les montants de cotisations mutuelle santé et prévoyance, la prise en charge des frais Télétravail, la participation au RIE et au Ticket Restaurant et le forfait mobilité douce.

Il est le reflet des montants que le GSA+ vous a versé de manière individuelle en 2023 mais également les montants collectifs versés pour l'ensemble des salariés.

Pour des raisons de confidentialité, ce document sera envoyé en format PDF à votre adresse mail personnelle pour tous les collaborateurs présents sur l'année 2023.

Le service des Ressources Humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur